



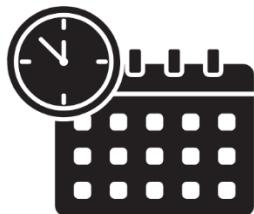
La pré-inscription multi-accueils (Crèche - halte-garderie)



La pré-inscription pour les multi-accueils de Poisy (Brassillous, Poisillous) est possible dès le 5^{ème} mois de grossesse.

Le dossier passera en commission si j'ai transmis tous les documents demandés lors de la pré-inscription et adressé un justificatif de domicile de moins de trois mois au 15/02/2026.

Calendrier



Les dossiers déposés dès l'ouverture du module de pré-inscription du 13 octobre 2025, jusqu'au 28 février 2026 seront présentés en commission au printemps 2026, pour une entrée possible en septembre 2026, en fonction des places disponibles.

Le dépôt du dossier se fait uniquement du 13/10/2025 au 28/02/2026

Comment se préinscrire ?

La pré-inscription de la commune se fait uniquement en ligne [via un ordinateur](#), sur le [portail famille](#). (La préinscription ne fonctionne pas depuis un téléphone)

Important :

- Renseignez les jours et les horaires d'accueil souhaités dans l'onglet « horaire » de la préinscription.
- Indiquez votre structure de préférence dans l'onglet « motivations » de la préinscription.

Une fois votre demande de pré-inscription enregistrée, vous recevrez un mail vous informant des documents obligatoires à nous fournir via le portail famille afin de compléter votre dossier. Un délai de traitement s'applique.

Voir liste ci-dessous :

- Livret de famille (si enfant déjà né) ou Certificat de grossesse et pièce d'identité des deux parents (si grossesse en cours).
- Dernier avis d'imposition sur le revenu, des deux parents si déclaration séparée
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : attestation ou facture d'un prestataire d'énergie ; quittance de loyer
- Un document CAF indiquant votre numéro allocataire.

Commission d'attribution

Les membres de la commission d'attribution sont les élus municipaux en charge de la commission petite-enfance et les directrices des deux structures.

Les critères pris en compte par la commission sont les suivants :

- Age de l'enfant à la date d'entrée en crèche
- Priorité donnée aux résidents de la commune
- Fratrie, quand un ainé est encore en crèche
- Grossesses multiples
- Famille monoparentale
- Demande émanant des services sociaux / PMI
- Dossier de pré-inscription complet



Les résultats de la commission sont transmis par les directrices de chaque structure. Si la demande a fait l'objet de l'attribution d'une place, les parents ont 7 jours pour confirmer celle-ci. Passé le délai, la place sera attribuée à une autre famille. Si la réponse est négative, vous disposerez de 15 jours pour confirmer le maintien ou non de votre dossier en liste d'attente.

Conditions d'entrée en crèche

L'enfant doit avoir au minimum 3 mois et demi révolus à la date d'entrée, période d'adaptation comprise.

La période d'adaptation est de 2 semaines.

La rentrée se fait de mi-août au 31 octobre.

Jours d'ouverture de nos structures

Lundi – mardi – jeudi - vendredi

Tarifs

Le tarif est consultable sur le règlement de fonctionnement en vigueur : [voir ici](#)